



MAIRIE
DE

C A N L Y

60680

Téléphone : 03 44 83 97 72

Télécopie : 03 44 37 03 68

canly2.secretariat@orange.fr

COMPTE-RENDU
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
28 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur GUIBON Lionel, Maire.

Etaient présents : Mesdames CLAVIER Thérèse, POUILLE Odile et Messieurs BONGARD Bruno, GUIBON Lionel, BOUCOURT Bruno, LARUE Christian, FORESTIER Franck, BODELOT Fernand et LESIEZKA Yoan.

Etaient absents excusés : Mesdames DEBORDES Marie-Anaïs, MASSON Solène, BONTEMPS Corinne (pouvoir à Monsieur LARUE Christian) et Messieurs LEROUX Laurent, LEDUC Robin.

Date de convocation et d'affichage : 11 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 10

Objet : Ouverture de séance.

L'assemblée observe une minute de silence en mémoire de Madame Catherine CHORON, conseillère municipale décédée le 17 avril 2022.

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur le procès-verbal de la dernière séance, aucune objection n'étant formulée, le procès-verbal du 8 avril 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et ayant reçu pouvoir.

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Madame Thérèse CLAVIER est désignée secrétaire de séance.

Objet : Choix de l'entreprise et du contrat de délégation de service public d'accueil périscolaire, d'accueil collectif de mineurs et de restauration scolaire.
Délibération n°20220428/01.

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU :

- le Code de la Commande Publique et notamment sa troisième partie relative aux concessions,
- les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1411-7,
- l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,
- le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique,
- les articles R. 1410-1 et 1411-1 Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération n° 20210923/07 du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2021 approuvant le principe de la délégation du service public d'Accueil périscolaire, d'Accueil collectif de mineurs et de restauration scolaire et le rapport joint,

CONSIDERANT :

- l'avis de concession publié sur le Parisien - Edition Oise le 12 octobre 2021,
- le procès-verbal de la Commission de Délégation de Service Public réunie le 15 novembre 2021 pour l'admission des candidatures,
- l'envoi d'une invitation à soumissionner aux candidats admis à présenter leur offre de prix le 05 janvier 2022 avec une remise des offres le 04 février 2022.
- le procès-verbal de la Commission de Délégation de Service Public réunie le 21 février 2022 pour l'ouverture des offres de prix,
- le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal de la Commission de Délégation de Service Public réunie le 28 mars 2022 pour l'analyse des offres et l'avis sur celles-ci,
- le rapport final de l'exécutif

Sur le rapport de Monsieur Bruno BOUCOURT, Adjoint au Maire en charge de la DSP :

Monsieur BOUCOURT rend compte des travaux de la Commission chargée de la Délégation du Service Public d'Accueil périscolaire, d'Accueil collectif de mineurs et de restauration scolaire et de la négociation qui a eu lieu dans les conditions prévues par les articles L 3134-1 et R 3124-1 du Code de la Commande Publique.

Il rappelle d'ailleurs que l'ensemble des documents relatifs à ce dossier a été transmis aux conseillers municipaux conformément aux dispositions de l'article L 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il indique les conditions générales du contrat proposé par **LEO LAGRANGE**, à savoir :

- Durée du contrat : 5 ans
- Participation communale établie en fonction du barème 2 de la CAF :

- APS, ACM et Cantine 60.185,00 € par an

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré par 10 voix POUR (9 membres présents et 1 pouvoir)

DECIDE,

1°) d'approuver le choix du délégataire et ainsi l'attribution du contrat de concession du service public d'Accueil périscolaire, d'Accueil collectif de mineurs et de Restauration scolaire à **LEO LAGRANGE**,

2°) d'approuver les termes du contrat de concession du service public d'Accueil périscolaire, d'Accueil collectif de mineurs et de Restauration scolaire à intervenir, ainsi que ses annexes,

3°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de concession et toutes les pièces afférentes et à prendre toutes mesures utiles à l'application de la présente délibération.

Objet : Participation financière pour encart publicitaire dans le bulletin municipal « Canly Infos 2021/2022. Délibération n°20220428/02.

Rapporteuse : Madame Odile POUILLE

Madame POUILLE informe les membres du conseil municipal que l'entreprise... a souhaité bénéficier d'un encart publicitaire dans le bulletin municipal 2021/2022. A ce titre, il s'est engagé à verser 50€. Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix (9 membres présents et 1 pouvoir) accepte cette participation financière qui sera enregistrée à l'article 7082 du budget communal.

Objet : Choix de l'entreprise pour la rénovation des rondins de soutènement rue Victor Charpentier. Délibération n°20220428/03.

Rapporteur : Monsieur Franck FORESTIER

Monsieur FORESTIER rapporte les dégâts des rondins du soutènement rue Victor Charpentier. Pour rappel, cette opération de rénovation est inscrite au budget principal 2022. Il présente les devis établis par différentes entreprises.

Monsieur LARUE demande si le matériau utilisé est différent selon les devis. Monsieur FORESTIER répond que ce sont des rondins en plastique recyclé pour les 3 entreprises consultées.

Après avoir entendu cet exposé, les membres du conseil municipal par 10 voix (9 membres présents et 1 pouvoir) décident de retenir le devis n°21535 en date du 8 avril 2022 de l'entreprise HIE PAYASAGE sise RN 31 – Le Bouquy – 60880 JAUX pour un montant HT de 21 562,50 soit 25 875,00€ TTC.

Objet : Choix du traiteur pour le repas des Aînés. Délibération n°20220428/04.

Rapporteur : Monsieur Christian LARUE

Monsieur LARUE informe l'assemblée délibérante que la commission des fêtes et cérémonies a fixé le repas dansant offert aux aînés au 15 mai 2022. Il souligne que les traiteurs sont très sollicités c'est pourquoi il n'a pas été possible de déplacer l'organisation ultérieurement alors que la brocante a lieu le même jour.

3 traiteurs ont été consultés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix (9 membres présents et 1 pouvoir) décide de retenir la proposition de AZ RECEPTION sis 4 rue de l'Etoile 60200 COMPIEGNE d'un montant TTC de 38,50€/personne. Ce tarif comprend l'apéritif, le repas, les boissons et le service. Le nappage et la vaisselle restent à la charge de la commune.

62 retours positifs ont été enregistrés sur 159 personnes de plus de 65 ans invitées. Madame POUILLE demande si tout le monde a répondu et s'il y a eu des réponses négatives de personnes habituées à venir au repas. Monsieur le Maire répond que Monsieur LARUE et lui-même ont dû relancer les invités. Tout le monde n'a pas répondu. Monsieur LESZIEKA souligne qu'il est difficile aujourd'hui de faire participer la population en règle générale. La pandémie a eu un impact sur les animations et sorties.

Les élus déplorent le pourcentage de réponses.

Objet : Choix de l'animation pour le repas des Aînés. Délibération n°20220428/05.

Rapporteur : Monsieur Christian LARUE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par 10 voix (9 membres présents et 1 pouvoir) décident de retenir la proposition de l'association APJA sise 4 – 6 rue Mimaut 60110 MERU d'un montant de 650€ TTC relative à l'animation dansante du repas des aînés organisé le 15 mai 2022.

Objet : Choix du fournisseur du feu d'artifice. Délibération n°20220428/06.

Rapporteur : Monsieur Christian LARUE

Monsieur LARUE rappelle que le feu d'artifice traditionnel du 14 juillet est très apprécié des carlysiens et des personnes extérieures au village. Il indique que le fournisseur de 2021 le prix de cette prestation passant de 3 000€ à 3500€ TTC.

Après consultation et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 10 voix (9 membres présents et 1 pouvoir) de retenir le devis n°5236 en date du 29 mars 2022 de la SARL WAGNON sise 203 rue de l'Alma - BP 84 – 59082 ROUBAIX CEDEX 1 d'un montant HT de 2 500€ soit 3 000€ TTC.

Informations :

- Les travaux de requalification de la RD 26 – phase 3 débiteront le lundi 30 mai 2022. Une réunion publique pour les riverains est prévue jeudi 12 mai 2022 à 18H30. La rue du Moulin sera mise en circulation alternée pour permettre l'accès au lotissement.
- L'Association des Parents d'Elèves est menacée de disparition à la rentrée scolaire 2022/2023. Deux membres du bureau quittent l'association en septembre, leurs enfants rentrent au collège. Il est donc nécessaire de trouver de nouveaux bénévoles. Monsieur le Maire rappelle l'importance de l'APE dans le financement des sorties et animations offertes aux enfants du groupe scolaire.
- La Ronde de l'Oise passera à Canly le 4 juin 2022, un sprint aura lieu rue des Ecoles aux alentours de 13H50.

Question diverse :

- Monsieur LESIEZKA souhaiterait que le projet d'un deuxième terrain de football soit relancé. Le Dynamo Canly Longueil recense 160 licenciés actuellement. Les structures ne suffisent plus. Monsieur BONGARD demande si le terrain de Longueil-Sainte-Marie est utilisé. Monsieur LESIEZKA répond que les enfants s'entraînent sur ce terrain. Il dit que le terrain de Canly est malgré tout trop souvent utilisé pour rester en bon état. Il expose les très bons résultats du club. Le niveau départemental voire régional amène certaines exigences. Madame POUILLE suggère un terrain avec du gazon synthétique. Le coût est trop élevé. Monsieur BOUCOURT indique que le financement d'un tel projet doit être commun avec la commune Longueil-Sainte-Marie.

La séance est levée à 20H15.

Le Maire
Lionel GUIBON

